

FEMMES QUI VOYAGENT POUR UNE IVG EN EUROPE :

L'impact des barrières à l'accès à l'IVG dans des pays avec des lois relativement libérales

Silvia De Zordo, Ph.D., IP ERC et chercheuse pour Ramón y Cajal, Université de Barcelone

Laura Rahm, Ph.D., boursière postdoctorale, Université de Barcelone

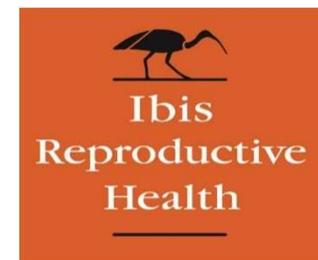
Caitlin Gerdts, Ph.D, MHS, vice-présidente de la recherche, Ibis Reproductive Health

Joanna Mishtal, Ph.D. Professeure associée, Université de Floride Centrale

Giulia Zanini, Ph.D., boursière postdoctorale, Université de Barcelone

Ann-Kathrin Ziegler, MSc, assistante de recherche, Université de Barcelone

Camille Garnsey, BA, assistante de recherche, Ibis Reproductive Health

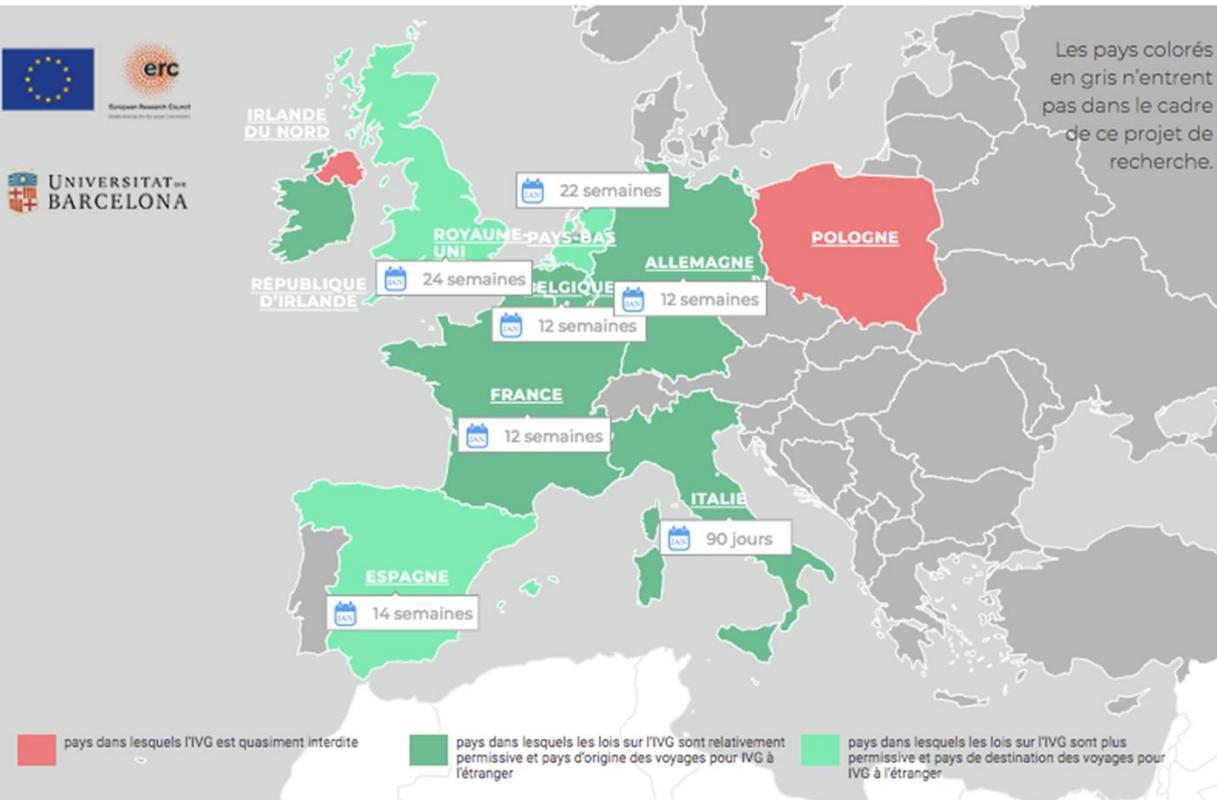


Contexte

europeabortionaccessproject.org/fr/notre-projet/

EUROPE ABORTION ACCESS PROJECT

NOTRE PROJET RECHERCHE CONTACT PARTAGEZ VOTRE HISTOIRE ACTUALITÉS



Choisissez un onglet pour en savoir plus sur l'accès à l'IVG

VOYAGES LOIS/BARRIERES SERVICES

EUROPE ABORTION ACCESS PROJECT

Un grand nombre de femmes voyagent en Europe pour accéder à l'interruption volontaire de la grossesse, à l'intérieur ou hors des frontières de leur pays, y compris de ceux où les lois sur l'IVG sont relativement permissive. Ces questions constituent les axes principaux de notre étude qui vise à éclaircir, d'une part, les raisons pour lesquelles les femmes

Sélectionnez une barrière

LIMITES D'ÂGE GESTATIONNEL : L'âge gestationnel (AG) fait référence à la durée de la grossesse en semaines. Dans tous les pays étudiés dans le cadre de ce projet, la loi autorise les femmes à interrompre leur grossesse (volontairement, pour des raisons socioéconomiques, familiales, de santé, etc.) jusqu'à un certain AG, sans restriction spécifique concernant les raisons pour lesquelles elles souhaitent interrompre leur grossesse. Une fois passée la limite d'AG, l'interruption volontaire de la grossesse est autorisée seulement dans certaines circonstances. La carte montre les limites d'AG pour les IVG



LIMITES D'ÂGE GESTATIONNEL



DÉLAI DE RÉFLEXION OBLIGATOIRE



CONSULTATIONS OBLIGATOIRES



OBJECTION DE CONSCIENCE

EUROPE ABORTION ACCESS PROJECT

Peu d'études sur les barrières à l'accès à l'avortement légal en Europe

Étude pilote : réalisée par De Zordo, Mishtal, Gerdts en 2014-2015 dans 3 cliniques au Royaume-Uni :

- **limites d'âge gestationnel : principale raison de la recherche de services d'IVG en Angleterre** depuis des pays avec des lois relativement libérales (comme l'Italie et la France)
- **voyage : un fardeau économique pour beaucoup de femmes** [Gerdts et al. 2016]

Aperçu du projet « BAR2LEGAB »

- **Recherche à méthodes mixtes** : quantitative et qualitative
- **Bailleur de fonds** : Conseil européen de la recherche (ERC)
- **Institution d'accueil** : Université de Barcelone, Département d'Anthropologie
- **Chercheuse principale** : Dre Silvia De Zordo
- **Date de début** : 10/01/2016
- **Durée** : 5 ans (2016-2021)

Axes de recherche et pays impliqués :

A. Voyages transfrontaliers à la recherche d'interruption de grossesse :

- Allemagne, France, Belgique, Italie - Pays d'origine
- Royaume-Uni, Pays-Bas, Espagne - Pays de destination

B. Déplacements intérieurs à la recherche d'interruption de grossesse :

- Italie, France, Espagne

Que savons-nous des femmes qui voyagent pour une IVG en Europe ?

A. Voyages transfrontaliers

- **Femmes irlandaises** : 3092 femmes de la République d'Irlande ont obtenu une IVG en Angleterre et au Pays de Galles en 2017 [UK Dep. of Health, 2018]
- **Femmes italiennes et françaises** : le plus grand groupe de femmes (par nationalité) se rendant au Royaume-Uni, après les femmes irlandaises - env. 50-100 par an [UK, Dep. of Health 2017]
- **Femmes françaises** : le plus grand groupe de femmes non résidentes (par nationalité) se rendant aux Pays-Bas (38,5 % du TOT. 3882), suivies des femmes allemandes (29,6 %) et des femmes belges (13,6 %) - 2015 [Rutgers 2017]

B. Déplacements intérieurs

- **Espagne** : déplacements d'une région à l'autre - 2680 femmes ont voyagé à Madrid en 2016, provenant principalement de Castilla La Mancha, selon Consejería de Salud de Madrid
- **Italie** : voyages intérieurs (données ISS, 2016)
- **France** : voyages intérieurs (MH-DREES data 2016-2017)

Pourquoi? Difficultés d'accès à l'IVG entre 10-12 semaines, ou pour des raisons psychosociales dans le 2ème trimestre?

Quelles sont les caractéristiques de ces voyages ?

Quelle expérience les femmes enceintes ont-elles des voyages pour obtenir une IVG ?

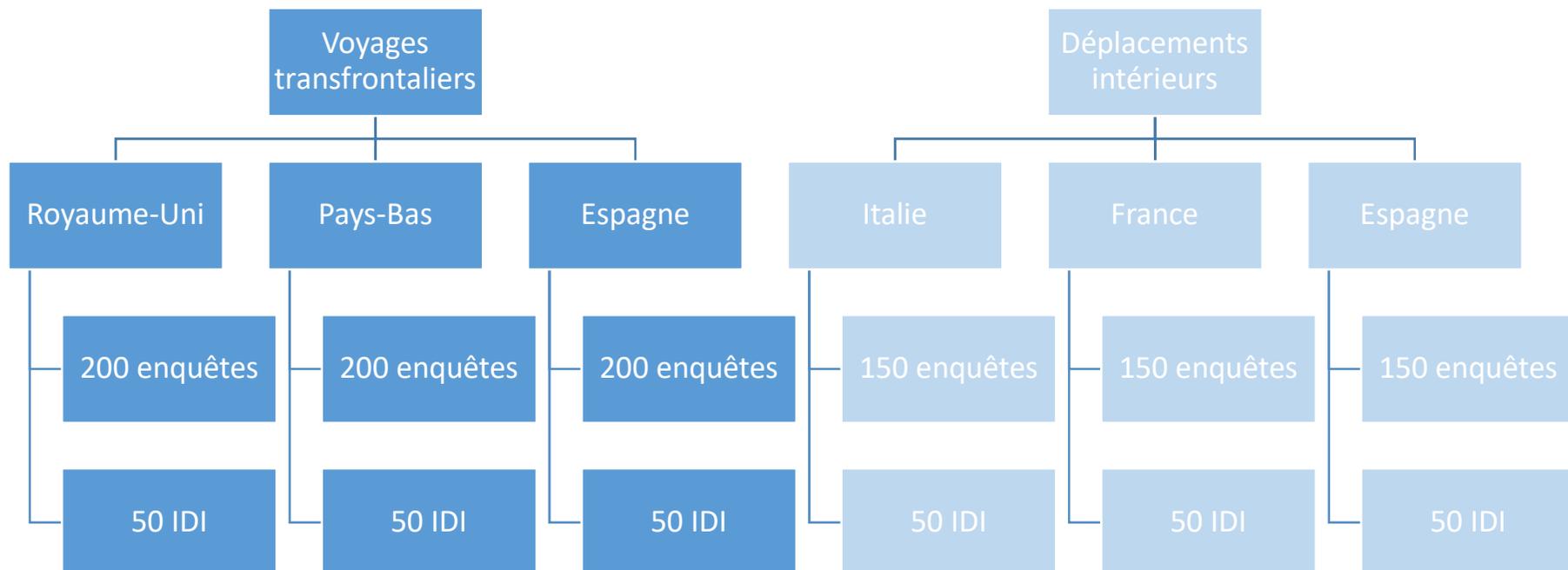
Objectifs de l'étude

- 1. Impact des obstacles aux soins d'interruption de grossesse**
sur les décisions et les expériences de femmes qui voyagent pour avorter dans leur propre pays ou à l'étranger
- 2. Impact des obstacles sur les retards**
comme risques pour la santé des femmes et problème de santé publique
- 3. Impact de la stigmatisation**
sur les décisions et les expériences des femmes (voyage, avortement légal ou illégal)
- 4. Opinions des femmes**
sur les lois et les barrières à l'accès à l'IVG légale

Méthodologie

Étude à méthodologie mixte

- Enquête quantitative sur tablette (anonyme)
- Entretiens qualitatifs approfondis (IDI)



Résultats préliminaires (voyages transfrontaliers)

Total des enquêtes collectées :

- Aux Pays-Bas : 180 (majorité de pays à loi rel. libérales) – 1 clinique
- Au Royaume-Uni : 98 – 3 cliniques
 - En provenance de pays à loi restrictive : 70 (Irlande, Malte, Pologne)
 - En provenance de pays à loi rel. libérale : 28
- En Espagne : 11 (de pays à lois rel. libérales) – recherche en cours

Total des entretiens collectés :

- Aux Pays-Bas : 13 (Français, Allemagne, Italie, Autriche)
- Au Royaume-Uni : 42
 - De pays à loi restrictive : 31 (Irlande, Malte, Pologne)
 - De pays à loi rel. libérale : 11 (Italie, France)
- En Espagne : 5 (françaises, italiennes) – recherche en cours

Principale raison de voyager à l'étranger - enquêtes

Quelle est la raison PRINCIPALE qui vous a poussé à voyager en dehors de votre pays de résidence pour interrompre votre grossesse?	
	Les femmes de pays où les lois sur l'avortement sont relativement libérales
L'interruption de grossesse n'est pas légale dans mon pays pour ma situation.	8% (17)
Il est trop tard pour moi pour interrompre la grossesse dans mon pays.	79% (162)
La possibilité qu'un professionnel de la santé refuse de m'aider m'inquiétait.	1% (3)
Il est difficile de trouver dans mon pays des médecins disposés à fournir un service d'interruption de grossesse.	1% (3)
La possibilité que quelqu'un découvre que j'avais interrompu ma grossesse m'inquiétait.	2% (4)
Je ne pouvais pas avoir recours à l'interruption de la grossesse pour la malformation fœtale qui m'a été diagnostiquée.	1% (3)
Je ne savais pas où aller pour interrompre la grossesse dans mon pays.	1% (2)
Il n'y a pas de services d'avortement près de chez moi.	0%
Je voulais avoir une interruption de grossesse chirurgicale, ce qui n'est pas disponible dans mon pays.	1% (3)

Découvrir sa grossesse au-delà des limites d'âge gestationnel - entretiens

Floryne, FR, 19 ans, étudiante, grossesse constatée à 19 semaines, avortement à 21 semaines, recr. aux Pays-Bas

- «en fait, ben, je n'y attendais pas, je voulais pas... **Je voulais le faire en France mais... Au final, j'avais dépassé le temps...** Ben, en fait, je l'ai pas su tout de suite, **j'ai eu aucun symptôme**, et je l'ai pas du tout vu... **Je l'ai pas du tout remarqué**. En fait(...) je m'en suis pas rendue compte (...) ».
- « Ben, en fait, quand je suis arrivée... Donc, ils ont fait... Ils ont monté... Du coup... (...) Ils m'ont regardé mon ventre, et au final, elle m'a dit: 'Mais écoutez **Madame, vous avez dépassé, du coup, il faut trouver une autre solution, mais je ne sais pas quoi vous dire**', donc elle m'a amené voir quelqu'un, mais en fait cette personne était pas là, et du coup, ils m'ont tout suite envoyé au Planning Familial (...). Donc, **j'étais un peu laissée comme ça, on était complètement perdus**, parce que je m'attendais pas à que j'aie dépassé autant ».

Informations erronées sur l'âge gestationnel - entretiens

Karine, FR, 23 ans, étudiante, avortement à 22 sem., en couple - recr. aux Pays-Bas

« Donc, on a fait une prise de sang...(…) Et **la prise de sang, en fait, disait que j'étais à sept semaines** (...) - Voilà (...) on a pris le temps de réfléchir à ce qu'on voulait faire...(…) On a décidé... On a décidé que c'était pas possible de le garder (...) **Donc on est allés au Planning et là, en faisant l'échographie, ben c'était plutôt une grossesse beaucoup plus avancée (21+3)** ».

Elissia, FR, 33 ans, femme mariée, mère de deux enfants, avortement à 14 sem. - recr. aux Pays-Bas

« (...) j'ai appris que j'étais enceinte... **Mon médecin m'a parlé de treize semaines, en parlant lui, d'aménorrhée**, et moi, pour moi ce... cette grossesse, quand je lui ai dit que j'étais hors délai, il m'a dit oui, alors qu'en fait je pense que c'est une **méprise**, entre nous deux. Ben quoi qu'il arrive, **j'aurais eu beaucoup de mal à trouver un rendez-vous en France, dans le délai, donc voilà, je suis allée à l'étranger** ».

Frais de déplacement comme un fardeau - entretiens

Florence, FR, 22 ans, étudiante, 23+ semaines, célibataire – recr. au Royaume-Uni

GZ : Pourquoi avez-vous décidé de voyager à l'étranger pour interrompre votre grossesse ?

F : Parce que j'étais proche de la limite... la limite ultime, en fait, en France pour avorter et (...) on m'a donné un rendez-vous qui aurait été au-delà de la limite... J'ai donc décidé de partir à l'étranger mais cela a pris plus de temps que prévu parce que je devais... je devais trouver le courage d'en parler à mes parents car je n'avais pas les moyens de me permettre de voyage ... et cela a duré un certain temps.

Délai depuis le jour où elle a cherché des soins d'avortement : 11 semaines

Conclusion

- Les limites légales d'âge gestationnel empêchent les femmes d'avoir accès à des soins d'avortement dans des pays avec des lois relativement libérales.
- Les femmes découvrent qu'elles sont enceintes au-delà de la limite d'âge gestationnel pour diverses raisons : menstruations irrégulières, absence de signes clairs de grossesse, stress, désinformation par le médecin.
- Un certain nombre d'obstacles peuvent retarder davantage l'accès à l'avortement : manque d'information / de fournisseurs d'avortement, calcul erroné de l'âge gestationnel
- Les voyages **transfrontaliers** posent une variété de difficultés et des délais. Et les **déplacements à l'intérieur** d'un pays (par exemple en France) ?

Prochaine étape : l'étude des déplacements intérieurs en France

Obstacles identifiés en France :

- Diminution du nombre de services d'IVG (privés)
- L'avortement médicamenteux n'est pas disponible dans plusieurs régions
- Objection de conscience, en particulier à 12-14 semaines
- Accès difficile à l'avortement au 2^e trimestre pour des raisons psychosociales
- La génération des fournisseurs d'avortements prend sa retraite, pas de remplacement
- Régions sous-desservies

→ Ces obstacles peuvent pousser les femmes à se déplacer en France pour avorter.

*Avortement : "En France, les
disparités territoriales sont
flagrantes"*

Ségolène Forgar avec AFP | Le 28 septembre 2019

**Près de 8 % des centres
pratiquant l'IVG en France
ont fermé en dix ans**

Source: Le Monde, 27.09.2019

Rapports sur les disparités régionales

HCE|fh

HAUT CONSEIL
à l'**EGALITE**
ENTRE LES
FEMMES ET
LES HOMMES

Rapport relatif à l'accès à l'IVG

**Volet 2 :
Accès à l'IVG dans les territoires**

Rapport n°2013-1104-SAN-009 publié le 7 novembre 2013

En réponse à la saisine
de la Ministre des Droits des femmes,
Madame Najat Vallaud-Belkacem
Danielle BOUSQUET, présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes
et les hommes, et Françoise LAURANT, présidente de la Commission :
Santé, droits sexuels et reproductifs.

Accès à l'IVG

Principaux enseignements
de l'enquête qualitative et territoriale
auprès des agences régionales de santé



HCE
République Française

HAUT CONSEIL
à l'**EGALITE**
ENTRE LES
FEMMES ET
LES HOMMES

Accès à l'avortement :

*D'importants progrès réalisés,
un accès réel qui peut encore être conforté*

Bilan de la mise en oeuvre des recommandations
formulées par le Haut Conseil à l'Égalité depuis 2013,
réalisé à l'occasion du 42ème anniversaire de la loi Veil

publié le 17 janvier 2017

PLAN REGIONAL D'ACCES A L'IVG EN ÎLE-DE-FRANCE

mars 2017

PROJET REGIONAL POUR
**FAVORISER LA
RÉDUCTION DES
INÉGALITÉS
D'ACCÈS A L'
AVORTEMENT
(FRIDA)**
EN ÎLE-DE-FRANCE (2014-2017)

ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Les femmes se déplacent d'où à où pour avorter ?

Départements?
Cliniques?
Hôpitaux?

Votre expertise est importante pour nous !



Merci beaucoup !

Silvia De Zordo silviadezordo@ub.edu

Laura Rahm laurarahm@ub.edu

Joanna Mishtal jmishtal@ucf.edu

Giulia Zanini giulia.zanini@eui.eu

Ann-Kathrin Ziegler annkathrin.ziegler@gmail.com

Caitlin Gerdts cgerdts@ibisreproductivehealth.org

Camille Garnsey cgarnsey@ibisreproductivehealth.org

Website: <https://europeabortionaccessproject.org>